

## Communiqué de presse

### Le tiers payant intégral obligatoire... une perte de liberté généralisée

En juin 2021, le SFCD a échangé avec l'InterAMC.

Ce regroupement d'Assurances Maladie Complémentaire (AMC) est prêt à déployer une plateforme numérique qui permettrait la mise en place du tiers payant intégral, à condition que chaque professionnel de santé contractualise individuellement avec chaque assureur.

À cette occasion, le SFCD a réaffirmé sa ferme opposition à la contractualisation individuelle de chaque chirurgien-dentiste avec chaque AMC. Cette contractualisation laisserait chaque praticien à la merci des AMC et des réseaux. Elle ferait également perdre toute liberté aux patients. Dans ce contexte, **le SFCD ne peut accepter le tiers payant généralisé**, comme nous l'avions déjà combattu en 2016 devant le Conseil Constitutionnel.

Le SFCD avait également demandé, au cours de cette réunion, qu'il n'y ait qu'**un seul et unique interlocuteur pour la prise en charge des soins dentaires**.

Avec les nouvelles propositions actuelles, notamment de "Grande Sécu", il semblerait qu'un rôle d'intermédiation financière soit confié à l'Assurance Maladie. Cette dernière paierait les professionnels de santé, puis recouvrerait les fonds auprès des complémentaires.

Pour le SFCD, le tiers payant intégral ne peut être envisageable qu'à la double condition : NON obligatoire ET avec un interlocuteur UNIQUE pour le chirurgien-dentiste, la Sécurité Sociale.

Contact presse : Dr Nathalie Delphin -Présidente  
06 11 69 16 06 - [nathalie.delphin@sfcd.fr](mailto:nathalie.delphin@sfcd.fr)



#### A PROPOS DU SFCD

Créé en 1935, le SFCD est le plus ancien syndicat de la profession dentaire. Composé de chirurgiens-dentistes bénévoles de tous modes d'exercice (libéral, salarié, hospitalier, universitaire, collaboration), le SFCD centre sa réflexion sur l'éthique de la relation humaine patient/praticien, dans l'intérêt général et le long terme.